

Elections au conseil d'école : calendrier détaillé des opérations

Fin d'année scolaire ou début d'année	Désignation par le conseil d'école d'une commission électorale chargée d'assurer l'organisation et le bon déroulement des élections. Cette commission est composée du directeur d'école, d'un enseignant, de deux parents d'élèves, d'un délégué départemental de l'éducation nationale et éventuellement un représentant de collectivité locale.	
Début d'année scolaire (au plus tard le 19/09/26)	Réunion d'information aux parents d'élèves sur l'organisation des élections.	
8 jours après la rentrée et pendant 4 semaines	Possibilité pour les responsables d'associations de parents d'élèves et les responsables des listes de candidats de prendre connaissance de la liste des parents d'élèves comportant les adresses des parents ayant donné leur accord à cette communication.	
Si élection organisée le vendredi 9 octobre 2026	Si élection organisée le samedi 10 octobre 2026	
20 jours au moins avant la date des élections (18/09/2026 minuit)	20 jours au moins avant la date des élections (19/09/2026 minuit)	Arrêt par la commission de la liste des parents d'élèves constituant le corps électoral. Tout litige relatif à son établissement est porté devant l'Inspecteur de l'éducation nationale qui statue sans délai.
10 jours au moins avant la date des élections (28/09/2026 minuit)	10 jours au moins avant la date des élections (29/09/2026 minuit)	Transmission des déclarations de candidatures à la commission électorale selon le modèle joint.
		Transmission en deux exemplaires à la commission électorale des listes de candidatures de parents selon le modèle joint. Affichage de l'un des exemplaires dans un lieu accessible aux parents d'élèves.
8 jours au moins avant la date du scrutin (30/09/2026 minuit)	8 jours au moins avant la date du scrutin (01/10/2026 minuit)	Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté
6 jours au moins avant la date du scrutin (02/10/2026)	6 jours au moins avant la date du scrutin (03/10/2026)	Transmission à chaque parent électeur des bulletins de vote, éventuellement accompagnés des professions de foi, et des deux courriers joints à cette note, soit par voie postale, soit par l'intermédiaire de leur enfant.
Vendredi 9 octobre 2026	Samedi 10 octobre 2026	Jour du scrutin choisi par la commission électorale. Déroulement sur une demi-journée, avec une amplitude d'ouverture de 4h minimum.
Dès la clôture du scrutin		Opération de dépouillement des votes. Etablissement d'un procès-verbal des résultats et affichage d'une copie dans un lieu accessible au public. Saisie des résultats par les directeurs d'école via l'application ECECA.
Délai de 5 jours à compter des résultats		Tirage au sort si nécessaire par manque de candidats. Contestations possibles sur la validité des opérations électorales.